



## Inscription en classe de Seconde

Pièces à fournir :

- Fiche pédagogique
  - Copie des éventuelles décisions juridiques
  - Copie d'un justificatif récent de domicile
  - Copie recto verso de la pièce d'identité de l'élève
- Fiche infirmerie + 1 photo
- Fiche Intendance + RIB (pour les boursiers)
- Autorisation parentale de sortie complétée et signée + 1 photo
  - Attestation d'assurance scolaire **2023/2024** (si reçue)

Pour information :

- Pensez à créer votre carte génération depuis le site [www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr) avant le 13 juillet afin que le lycée puisse la valider pour réception à votre domicile avant la rentrée. Elle permet également l'accès au restaurant scolaire en plus des nombreux autres avantages qu'elle comporte.
- La liste des manuels est téléchargeable depuis notre site internet.
- Les modalités de rentrée seront mises en ligne durant la dernière semaine d'août.

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

## Calendrier des inscriptions

### en classe de Seconde (2023 – 2024)

Les inscriptions en classe de seconde générale auront lieu par ordre alphabétique aux dates suivantes :

▪ **JEUDI 29 JUIN de 9h à 11h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **A ou B**

▪ **JEUDI 29 JUIN de 13h à 15h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **C et DA**

▪ **JEUDI 29 JUIN de 15h à 17h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **D (sauf DA), E ou F**

▪ **VENDREDI 30 JUIN de 9h à 11h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **G, H, I ou J**

▪ **VENDREDI 30 JUIN de 13h à 15h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **K, L, M ou N**

▪ **VENDREDI 30 JUIN de 15h à 17h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **O, P, Q ou R**

▪ **LUNDI 03 JUILLET de 9h à 11h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **S, T ou U**

• **LUNDI 03 JUILLET de 13h à 15h :**

Pour les familles dont le nom patronymique commence par la lettre **V, W, X, Y ou Z**

En cas d'impossibilité de vous déplacer aux horaires indiqués ou si vous n'inscrivez pas votre enfant au lycée, merci de prévenir l'établissement au 03.44.06.73.73



**LYCÉE JEANNE HACHETTE**  
**BEAUVAIS - OISE - PICARDIE**



FICHE PEDAGOGIQUE 2023 -2024 / Admission en SECONDE GT

NOM : .....

Classe en 2022-2023 : .....

Prénoms : .....

Etablissement en 2022-2023 (obligatoire) :

Date et lieu de naissance : .....

.....

Numéros de téléphone : domicile ..... travail.....

Numéro de portable : mère ..... père ..... élève.....

Adresse : .....

Mail parental..... @.....

J'accepte  Je refuse la communication de mes coordonnées aux représentants de parents d'élèves.

LV A : ..... LV B : .....

SECTIONS SPECIFIQUES (A cocher si décision d'affectation délivrée par la Direction Académique):

Section Européenne Anglais (discipline non linguistique enseignée Histoire-Géographie à raison de 2H par semaine qui s'ajoutent à l'horaire officiel)

Section Bachibac Espagnol (L'espagnol devient la LVA enseignée à raison de 4H/semaine. L'histoire-géographie est enseignée en langue espagnole, et se substitue aux 3H dispensées en français)

Ces deux sections ont vocation à être poursuivies au lycée uniquement dans la série générale.

OPTION FACULTATIVE (deux au plus)

L'option facultative (enseignement général) choisie en classe de seconde peut être poursuivie jusqu'en terminale. L'inscription à une option est facultative, mais la présence de l'élève inscrit est obligatoire.

L'inscription est effective pour l'année scolaire.

L'option facultative artistique choisie en seconde s'ouvre ensuite à toutes les séries du baccalauréat.

Important : les enseignements du latin et du grec peuvent être choisis en plus

ATTENTION : ouverture et admission selon effectif et contraintes liées à la réalisation des emplois du temps

Un seul enseignement général facultatif de 3H à classer par ordre de préférence si plusieurs choix :

LVC Chinois     LVC Italien     LVC Portugais     Musique

Théâtre     Arts plastiques     Latin     Grec

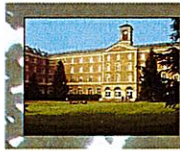
Un seul enseignement technologique facultatif d'1H30 au choix :

Sciences et laboratoire     Management et gestion

Date : .....

Signatures des Responsables légaux (père, mère, tuteur)

Signature de l'élève



**LYCÉE JEANNE HACHETTE**  
**BEAUVAIS - OISE - PICARDIE**



Joindre une  
photo

**AUTORISATION DE SORTIE LIBRE ENTRE LES COURS**

Conformément à la circulaire du 25 octobre 1996 et aux dispositions du règlement intérieur, les sorties libres des élèves mineurs entre les cours peuvent être autorisées sous la condition d'une autorisation des représentants légaux. C'est pourquoi, si votre enfant est mineur, nous vous remercions d'indiquer votre choix en complétant obligatoirement la partie ci-dessous.

Je soussigné(e), Mme, M. ....  
 responsable légal de l'élève, ..... en  
 classe de .....

**Autorise (1)**

**la sortie libre de mon enfant lorsqu'il n'a pas cours.**

**N'autorise pas (1)**

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2023/2024

Fait à ..... le .....

Signature des représentants légaux :

(1) Barrez la mention inutile

**Maladies / Accidents / Situations d'urgence**

N° de sécurité sociale du responsable légal : .....  
N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

Médecin traitant : .....  
Téléphone : .....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille (BO n°1 du 6 janvier 2000).**

**Si l'élève est malade sans caractère d'urgence, le responsable légal (ou la personne désignée par celui-ci) doit venir chercher l'élève et signer une prise en charge. Pour les élèves internes, les modalités de prise en charge de l'élève par les secours ou par la famille sont fixées par le règlement intérieur.**

Aménagement(s) existant(s) : PAI  PPS  PAP


Pathologie(s) dont souffre l'élève : .....  
.....

Traitement médical : .....  
.....

Allergies : .....

Régime particulier : .....

Opérations subies et antécédents médicaux : .....  
.....



**Fiche infirmerie**  
**Année 2023/2024**

académie  
normandie

PHOTO

Classe :

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à l'attention de l'infirmière.

Sexe :  M  F

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : ...../...../..... Nationalité : .....  
Adresse de l'élève : .....  
Téléphone de l'élève (portable) : .....

Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Etablissement de l'année précédente : .....  
Classe de l'année précédente : .....

**Responsable légal I**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone fixe : .....  
Téléphone portable : .....  
Téléphone travail : .....  
Email : .....

**Contact à favoriser pour venir chercher l'élève**

Nom : ..... Prénom : .....  
Lien de parenté : .....  
Téléphone fixe : .....  
Téléphone portable : .....  
Téléphone travail : .....

### Vaccinations

Vaccinations obligatoires				
BCG	Date	Dernier test	Date+résultat	
<i>La vaccination BCG est OBLIGATOIRE pour l'entrée en collectivité.</i>				
DTP  rappels	Date 1 <sup>ère</sup> inj	Date 2 <sup>ème</sup> inj	Date 3 <sup>ème</sup> inj	
	Date	Date		
	Date	Date		
<i>Les vaccinations diphtérie, tétanos, poliomyélite sont OBLIGATOIRES ainsi que les rappels.</i>				

Vaccinations conseillées		
ROR	Date 1 <sup>ère</sup>	Date 2 <sup>ème</sup>
	AUTRES	
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....
		.....

### Contrôle des médicaments

Joindre une ordonnance récente de moins de 3 mois, et les médicaments correspondants, dans leur emballage d'origine. Toute prise de médicament devra faire l'objet d'une demande écrite des représentants légaux, adressée à l'infirmier(e) de l'établissement. (Pour les modalités de prise, se référer au règlement intérieur).

### Renseignements spécifiques

Il est important de signaler, sous pli cacheté, toute situation particulière à l'infirmier(e) de l'établissement, et ce, tout au long de la scolarité.  
Notez sur l'enveloppe : Nom, prénom et classe de l'élève.

Lettre jointe :  OUI  NON

Autres remarques non confidentielles : .....

.....

.....

.....

*Je déclare exacts, les renseignements portés sur cette fiche.*

Date : ...../...../.....

Signature du représentant légal	Signature de l'élève



**FICHE INTENDANCE**  
**Secrétariat de Gestion**  
(voir les conditions d'admission)

**NOM DE L'ELEVE :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_ **Sexe :**  F  M

SCOLARITE

**Classe en 2022/2023 :** Troisième  Seconde  Première  Terminale

**Classe en 2023/2024 :** Seconde  Première  Terminale  Redoublant

**Demi pensionnaire**  **Boursier**

**Interne** .....  (sous réserve commission) **Non Boursier**

**Externe** .....

**DEMANDE D'ADMISSION A LA RESTAURATION**  
(Veuillez prendre connaissance des conditions d'admission ainsi que la fiche d'information sur les moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires)

Je soussigné (e)

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

**Adresse mail :** \_\_\_\_\_

**(Indispensable et nécessaire pour l'envoi de l'avis aux familles et les informations relatives à l'accès aux téléservices)**

N° téléphone (domicile et portable) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Responsable légal(e) de l'élève ci-dessus désigné, déclare avoir pris connaissance des conditions et sollicite

- l'admission de l'élève à la **pension** ou à la **demi-pension** (*rayez la mention inutile*) pour l'année scolaire 2023/2024.

A Beauvais,

**Date et Signature du responsable légal**



AGENCE COMPTABLE  
SECRETARIAT DE GESTION

**CONDITIONS D'ADMISSION A LA PENSION OU LA DEMI-PENSION :**

Forfait annuel INTERNAT	1370 €
Forfait annuel DEMI-PENSION	535.92 €

L'inscription à la pension ou à la demi-pension est prise **pour toute la durée de l'année scolaire**.

Aucun changement de régime n'est accepté en cours de trimestre, sauf cas exceptionnel soumis à la décision de la direction.

Les tarifs de pension et demi-pension établis selon le système du **forfait**, sont proposés par la Région Picardie. Ils sont invariables quelle que soit la fréquentation de l'élève.

- **L'avis aux familles est envoyé par mail** ; Veillez à fournir une adresse mail valide.
- En cas de difficultés financières, prendre contact impérativement avec le service comptable dès réception de l'avis. Une aide du fonds social peut-être attribuée.
- Aucun changement de qualité n'est autorisé en cours d'année à l'exception des cas de force majeure (maladie, changement de domicile). La demande doit alors être faite par écrit et adressée, accompagnée de toutes les pièces justificatives, à la Direction pour décision.
- **L'élève DOIT être en possession de la CARTE GÉNÉRATION HAUTS DE FRANCE** (délivrée par la Région), **pour accéder à la Demi-pension**.
- Tout élève ayant quitté le statut de demi-pensionnaire au cours de l'année scolaire précédente ne pourra être repris en tant que tel pour la nouvelle année scolaire que sur demande motivée.
- Les correspondances s'effectuent via le contact :

***demipensionjh@ac-amiens.fr***



## Moyens de paiement pour le règlement des frais scolaires

Moyens de paiement à privilégier

### Carte bancaire : télépaiements

Accessible depuis le portail téléservices de l'établissement (**DES L'EMISSION DE LA FACTURE**)  
 site : [www.ac-amiens.fr/teleservices](http://www.ac-amiens.fr/teleservices)  
 Adresse mail nécessaire pour la création et l'activation de votre compte Téléservices  
 Créances payables par carte bancaire sur internet  
 Visibilité de l'ensemble des créances  
 Minimum de paiement fixé à 50 €  
 Pas de frais bancaires

### Virements bancaires

Possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

**IBAN : FR76 1007 1600 0000 0010 0298 606**

**BIC : TRPUFRP1**

Merci de préciser le **nom de l'élève** et la **référence de la créance**

### Chèques bancaires

Nom et prénom de l'élève au dos du chèque  
 À l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jeanne Hachette  
 Délais d'encaissement : 10 jours à 3 semaines

### Espèces

Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)  
 Un reçu vous sera délivré par l'établissement  
 Règlement à la caisse du Lycée Jeanne Hachette

### Paiements Mensuels

#### Pour les virements, Chèques bancaires ou espèces:

Vous effectuerez le paiement tous les mois : **EN NOTANT CLAIREMENT LE NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE** - LE TOTAL DES VERSEMENTS DEVRA ÊTRE ÉGAL AU FORFAIT DE L'ANNÉE SCOLAIRE.  
 Demi Pension : 8 mensualités de 60 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde  
 (soit 9 versements)  
 Internat : 8 mensualités de 150 Euros d'Octobre à Mai et Juin pour solde  
**pour les élèves boursiers, veuillez attendre la notification afin d'éviter des reversements.**

#### Pour le Téléservice:

Le paiement doit être de 50 euros minimum, il est conseillé d'effectuer les mensualités pour le 1er trimestre en 4 fois, le 2ème trimestre en 3 fois et le 3ème trimestre en 2 fois